



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## activités

Question écrite n° 87989

### Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur l'état d'avancement du projet de déconstruction du centre pénitentiaire de Draguignan. En octobre 2013, suite aux interventions du député, le ministère avait confirmé le démarrage des travaux en 2014 avec, en premier lieu, la démolition des logements de fonction, puis après les études de désamiantage et les appels d'offres aux entreprises, la démolition de l'ancienne prison début 2015. Or si la démolition des villas adjacentes et du bâtiment dédié à l'accueil des familles a bien débuté en novembre 2014, il s'avère que la destruction de l'ancien centre pénitentiaire n'est toujours pas réalisée à ce jour. Il semblerait, selon la communication de l'administration pénitentiaire, qu'elle ne soit pas budgétée en 2015, les crédits étant concentrés sur la construction de nouveaux établissements. Cette déconstruction est une question de la sécurité et de la salubrité publique, aussi, il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions quant à l'évolution des travaux de déconstruction de l'ancien centre pénitentiaire de Draguignan.

### Texte de la réponse

A la suite des inondations qui ont frappé le Var le 15 juin 2010, il a été décidé de fermer la maison d'arrêt de Draguignan et de construire un nouvel établissement dans l'agglomération. D'une capacité de 504 places, cet établissement ouvrira au troisième trimestre 2017. La démolition de l'ancienne prison a été reportée plusieurs fois, du fait notamment des contraintes budgétaires. Néanmoins, en 2014 les services de la Chancellerie ont procédé à la démolition des bâtiments extérieurs, tels que les logements de fonctions, pour un montant de 240 900 €, et en 2015, des travaux de sécurisation du site sont intervenus afin d'empêcher toute instruction dans les locaux désaffectés de l'ancienne maison d'arrêt. Dans le prolongement de ces travaux, le garde des sceaux a décidé d'engager la démolition des bâtiments qui se déroulera en deux phases distinctes sur 2016 et 2017 : 2016 sera consacrée au curage et au désamiantage du site pendant une durée de 10 mois, ainsi qu'à la consultation des entreprises pour la démolition, qui interviendra en 2017. Cette opération permettra d'améliorer la sécurité des habitants en facilitant notamment l'écoulement des eaux en cas de nouvelle crue sur cette zone.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Audibert Troin](#)

**Circonscription :** Var (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87989

**Rubrique :** Système pénitentiaire

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 septembre 2015](#), page 6784

**Réponse publiée au JO le :** [12 avril 2016](#), page 3161